

*Questions orales*

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à madame la ministre que cette décision a été prise par la Croix-Rouge. Est-ce que la ministre réalise que la décision de la Croix-Rouge de ne pas retracer les personnes contaminées par transfusion sanguine avant 1990 est injuste et laisse planer un important risque de contamination des membres de leur famille?

[Traduction]

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit dans l'autre langue officielle de ce pays. Avant 1990, il n'y avait pas de test de dépistage de l'hépatite C disponible ou utilisé au Canada.

• (1450)

La question de l'hépatite C et celle de retracer les gens font l'objet d'un examen sérieux de la part de tous les intervenants, à savoir les hôpitaux, les gouvernements provinciaux, la Croix-Rouge et le gouvernement fédéral.

\* \* \*

## ST. JOHN'S-OUEST

**M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la liste de préoccupations qui ne cesse de s'accroître dans la circonscription de St. John's-Ouest, Terre-Neuve, et qui doivent commencer à peser très lourd.

Selon la GRC, il serait justifié de fouiller les locaux de l'entreprise de la députée, ce qui pourrait aboutir à dix chefs d'accusation pour fraude concernant des subventions fédérales.

Ma question au premier ministre est la suivante: Est-il prêt à confier au conseiller en éthique le mandat de faire enquête sur cette affaire qui est une source d'embarras énorme pour les habitants de St. John's, Terre-Neuve, et à lui demander de faire rapport au Parlement?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, vous connaissez notre système judiciaire. Personne n'est coupable tant qu'un tribunal n'a pas rendu de jugement. Chacun a le droit de défendre ses opinions. Je ne pense pas qu'il convienne d'en débattre à la Chambre des communes.

N'importe quel député peut être l'objet d'accusations, mais selon notre système judiciaire, un accusé est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable.

**M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, je ne parle pas d'accusations au criminel, mais d'éthique. Les gens de St. John's-Ouest méritent une meilleure réponse que ça.

Une pétition demandant la révocation de la députée circule déjà dans St. John's-Ouest. J'aimerais demander au premier ministre s'il ne trouve pas qu'une mesure législative instaurant un système de révocation, tel que proposé par ma collègue de Beaver River, ne permettrait pas de régler une situation comme celle-ci?

**Le Président:** La question telle que posée est irrecevable, du fait qu'elle est hypothétique. Je permets au député de reformuler sa question.

**M. White (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre s'il appuie l'idée de révoquer les députés qui ne respectent pas les règles d'éthique qui régissent la Chambre des communes et les députés.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, à ce que je sache, la députée en question n'a pas été traduite devant les tribunaux et elle représente très bien ses électeurs au Parlement.

Pour ce qui est de la révocation, je dois vous dire, monsieur le Président, que si nous avions un tel système au Canada, il y aurait beaucoup d'élections partielles dans ce coin de l'ouest du Canada.

\* \* \*

## LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le budget fédéral de 1995 annonçait que le gouvernement allait intégrer la Garde côtière canadienne au ministère des Pêches et des Océans à compter d'avril 1995.

Le ministre peut-il dire à la Chambre combien les contribuables canadiens pourront économiser grâce à cette intégration, et quelles garanties peut-il donner que l'intégration des deux services ne réduira pas les services à l'industrie maritime?

**L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

L'intégration du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne a été conçue grâce à l'esprit vif du ministre des Transports, qui cherche des moyens de regrouper les services afin d'améliorer l'efficacité du gouvernement et d'économiser l'argent des contribuables, et sa proposition a été approuvée officiellement par le premier ministre aujourd'hui. À la suite de cette fusion, 168 bateaux, dont 42 navires de haute mer, seront réunis dans une même flotte.

Nous avons eu un exemple, la semaine dernière, du travail efficace que peut accomplir ensemble le personnel de la Garde côtière et de Pêches et Océans, puisque le Canada a magnifiquement contribué à défendre et à protéger nos ressources en mer. Je remercie le député de sa question.